

Habitants de la Grenade à Toulouse

Claudie Dussert, Bernadette et Philippe Rossignol

Un certain nombre des actes transmis par *Claudie Dussert*, passés chez les notaires toulousains Jean Pierre Saurine et Jean Vital Gilabert, concernent des familles de la Grenade, certaines passées ensuite à Sainte Lucie. Nous les avons donc regroupés ici : synthèse des actes reçus suivis parfois de compléments.

La Grenade est une ancienne colonie française, jusqu'en 1762 où elle devient anglaise ; elle redevient française de 1779 à 1783.

Commençons par un groupe familial important, en présentant d'abord une esquisse généalogique pour comprendre les relations entre les personnes citées dans les actes notariés.

BABONNEAU, COUSIN LA BLENNERIE, MIGNOT de VAUCONNU, WANNEPAIN BACHELIER

1 Marie Clotilde Adélaïde **BABONNEAU**

o ca 1730

ax Charles François **COUSIN LA BLENNERIE**, capitaine de cavalerie à la Grenade

bx Paul **MIGNOT de VAUCONNU**, propriétaire à la Grenade, conseiller de Sa Majesté britannique à la Grenade en 1773 puis ancien capitaine de cavalerie, et habitant en l'isle de Sainte Lucie quartier du Praslin en 1775

o Sainte-Marie, Martinique

1a.1 Catherine Rose **COUSIN LA BLENNERIE**

o ca 1751

x Cm 17/02/1773 Toulouse, François **WANNEPAIN BACHELIER**, ancien voyer royal de la Grenade, fils de Jean et Michelle LE BLED

o 1718 Nantes

+ 29 (+) 30/12/1787 Nantes, Saint Nicolas ; « ancien voyer de l'isle de la Grenade, habitant de Toulouse, veuf en premières noces de dame Marie Raimond veuve Desislest et à son décès époux de dame ... (sic) Cousin, décédé rue Contrescarpe âgé de 70 ans »

ax Marie REMOND ou RAIMOND

ax NN DESISLEST

d'où :

1a.1.1 Jeanne Rose WANNEPAIN BACHELIER

o 24/09/1774

1a.1.2 Rose Marie WANNEPAIN BACHELIER

o 24/12/1778

+ 1789/

1a.2 Cécile COUSIN

x /1775 messire de BUGNY de BRAILLY

1a.3 Alexandre COUSIN

sous-lieutenant de milice au Praslin, Sainte Lucie, en janvier 1775 et lieutenant en avril 1784

o 30/08/1752 au Marquis, Grenade

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1b.1 Marie Clotilde Adélaïde **MIGNOT de VAUCONNU**

x Pierre Henri CASSÉ (voir Un demi-millénaire et plus d'histoire familiale)

1b.2 Pauline Charlotte MIGNOT de VAUCONNU

+ 1812/

x Cm 22/09/1775 Toulouse, Messire Joseph Bach D'ARBAUD de JOUQUES, chevalier de Saint Louis, lieutenant des vaisseaux du roi, colonel d'infanterie et major général de l'isle de la Martinique, y habitant, de présent à Toulouse paroisse Saint Étienne, fils majeur de feu Messire Jean Joseph Augustin d'Arbaud chevalier seigneur de Jouques, baron d'Ongles, Saint-Jacques, Malcort et autres lieux, conseiller honoraire au parlement de Provence, et de Dame Lucrèce Françoise Cécile de RENAUD [ou REYNAUD]

o 27/09/1738 Aix en Provence

+ 15 (+) 16/04/1812 Aix en Provence ; en son domicile sur le Cours n° 1, ancien capitaine de vaisseaux, major général des Isles, 73 ans 7 mois, « époux de dame Charlotte Pauline de Mignot de Voconnu »

La famille MIGNOT était implantée à la Martinique depuis le milieu du XVIIe siècle et une des branches, qui prit le nom d'une grand-mère, Madeleine de Vauconnu (voir Personnes et familles à la Martinique au XVIIe siècle), passa à la **Grenade** et de là à **Sainte Lucie** après la prise de la Grenade par les Anglais (voir article 2014-22 sur la famille de Fouray, p. 30-31).

Dans « Sainte-Lucie fille de la Martinique » d'E. et R. Bruneau-Latouche, on constate la richesse de « M. Devoconnu et Société » : sucrerie et moulin à eau de 603 carrés au Praslin.

Sur les Mignot de Vauconnu (ou Devauconnu), les Babonneau et les Cousin, voir « Un demi-millénaire ou plus d'histoire familiale » des frères Bruneau-Latouche, p. 784-785, 1098-99, 1100-01.

Contrat de mariage WANEPAIN BACHELIER x COUSIN

Le 17 février 1773 à Toulouse, grande rue du Taur, maison d'habitation de la dame de Voconnu, est signé un riche contrat de mariage.

Le futur époux est Messire François WANEPAIN BACHELIER, ancien officier, natif de Nantes, habitant depuis près de trois ans à Toulouse paroisse Saint Étienne, fils majeur de feus Jean et Michelle LE BLEND et veuf de dame Marie REMOND.

La future épouse est demoiselle Rose COUSIN LA BLENNERIE, habitante de Toulouse paroisse Notre Dame du Taur, fille de feu **Charles François Cousin La Blennerie, capitaine de cavalerie habitant l'île de la Grenade** en Amérique, et dame Clotilde BABONNAU, épouse en secondes nocces de M. **Paul MIGNOT de VOCONNU, conseiller de Sa Majesté britannique en la même isle de la Grenade**, la future épouse assistée de sa mère qui agit avec la procuration de son époux devant le même notaire le 10 août 1771.

Dot de 20 000 livres tournois à imputer partie sur les droits paternels échus de la future, partie sur la portion la concernant de la succession future de sa mère ; somme payable en 1776, année où la future épouse aura fini sa 25^{ème} année. Comme intérêt la mère s'oblige « de fournir à son même pot et feu et compagnie la dépense de bouche » aux futurs époux et à deux domestiques à leur service, un laquais et une femme de chambre. En cas de prédécès de l'épouse le sieur Bachelier gagnera l'entière constitution dotale et en cas de prédécès de l'époux la demoiselle Cousin prendra sur les biens du sieur Bachelier ce qu'il aura reçu de la dot plus 10 000 livres pour son droit d'augment et 10 000 livres dont son mari lui fait donation si elle lui survit. En outre dans ce cas elle

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

retirera ses robes, bagues et bijoux ; jusqu'à ce qu'elle ait retiré le tout elle sera logée, nourrie et entretenue sur les biens du futur époux, notamment l'année du deuil (réglé à 2 000 livres).

Fait en présence de dame Cécile Émilie Cousin de la Blenerie épouse de Messire de Bugny de Brailly et de demoiselle Charlotte Mignot de Voconnu, sœurs de la future épouse, de dame Catherine Gruaud épouse de M. Bernard Moulas, de plusieurs officiers et de Louis Alexandre Fouray sieur de la Granderie ancien officier dans le régiment de Royal Marine.

Une procuration de François WANNEPAIN BACHELIER, 10 ans après, le 5 octobre 1784 (pour recevoir les arrérages d'une rente annuelle au capital de 12 000 livres de la Province du Languedoc), indique qu'il était ancien voyer royal.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3^E 1168, 17/02/1773, et 3^E 1179, 05/10/1784

Sur le dernier témoin voir notre article 2014-22 sur la famille de Fouray de la Grenade.

Sur la dame Gruaud épouse Moulas, voir ci-après.

Sur la famille de la mariée, voir le contrat de mariage qui suit.

Contrat de mariage D'ARBAUD de JOUQUES x MIGNOT de VOCONNU

Le 22 septembre 1775 à Toulouse, rue de la Pomme, paroisse Saint Étienne, maison d'habitation de la dame Mignot de Voconnu, est signé un autre riche contrat de mariage d'une autre de ses filles

Le futur époux est Messire Joseph Bach D'ARBAUD de JOUQUES, chevalier de Saint Louis, lieutenant des vaisseaux du roi, colonel d'infanterie et major général de l'isle de la Martinique, y habitant, de présent à Toulouse paroisse Saint Étienne, natif d'Aix en Provence, fils majeur de feu Messire Jean Joseph Augustin Darbaud chevalier seigneur de Jouques, baron d'Ongles, Saint-Jacques, Malcort et autres lieux, conseiller honoraire au parlement de Provence, et de Dame Lucrèce Françoise Cécile de RENAUD [ou REYNAUD] qui a donné son consentement par procuration à Messire Charles de Montigny, habitant de Toulouse (Me Honoré Bayle, à Aix, le 16 septembre).

La future épouse est demoiselle Charlotte MIGNOT de VOCONNU, habitante de Toulouse même paroisse, fille de Monsieur **Paul Mignot de Voconnu**, ancien capitaine de cavalerie, et habitant en l'isle de **Sainte Lucie** quartier du Praslin, et dame Marie Clotilde BABONNAU, présente et consentante pour elle et son époux (procuration le 7 juin, Me Lefebvre et Plattet d'Edeville au Fort Royal de la Martinique).

Communauté de biens selon la coutume de Paris.

Biens du futur : ce qui lui est échu de la succession de son père, tant meubles qu'immeubles, qui entreront dans la communauté, ainsi que ceux qui lui écherront pendant le cours de la communauté, par succession, donation, legs ou autrement.

La dame Babonnau et son mari constituent en dot et avancement d'hoirie de leurs futures successions à la future épouse 200 000 livres argent de France, payables en argent à la Martinique : l'intérêt à la fin de chaque année pendant 10 ans et la somme capitale en 4 termes et paiements égaux de 50 000 livres argent de France d'année en année, le premier exigible à l'expiration de la 11^{ème} année de la célébration du mariage.

Douaire de 30 000 livres argent de France pour en jouir la future épouse en cas de décès de son mari sans enfant et sinon seulement en usufruit.

Préciput de 10 000 livres argent de France hors part, en argent ou en meubles au choix du survivant qui prendra en outre, si c'est l'époux qui survit, les habits et linge à son usage, son lit, chambre et armoire garnis, ses armes et sa bibliothèque et si c'est la future épouse son lit, armoire, toilette, trousseau et chambre garnis, les habits et linge à son usage, « *ses bagues, bijoux et ornement de sa personne* ».

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Donation réciproque entre vifs de tous les biens qui appartiendront au premier mourant quelle que soit leur valeur pour en jouir en usufruit, sauf s'il y a des enfants.

Témoins : dame Cécile Cousin épouse de messire de Bugny de Brailly, sœur utérine de la future, dame Catherine Rose Cousin aussi sœur utérine épouse de Mr François Wannepain Bachelier et son mari, Monsieur Alexandre Cousin, frère utérin, et deux amis.
Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3^E 1170, 22/09/1775

L'orthographe des patronymes est celle des signatures.

Le couple eut au moins un fils, Alexandre baron d'Arbaud, marié à la Martinique avec une demoiselle de Clesmeur et mort capitaine des vaisseaux du roi.

Le futur époux était neveu d'Elzéar Alexandre comte d'ARBAUD de JOUQUES, gouverneur de la Guadeloupe de 1775 à 1782 (seule période où la Guadeloupe fut indépendante administrativement de la Martinique), pendant la guerre d'Amérique : il fit disposer un terrain comme champ de manœuvre à Basse Terre, devenu par la suite le Champ d'Arbaud (o ca 1720 Aix en Provence + 26/11/1793 Aix en Provence, en prison).

Marie Charlotte MIGNOT de VOCONNU survécut à son mari mais nous n'avons pas trouvé son décès.

Le comte de FOURAY BARTOLINI SALIMBENI et Mr DEVOCONNU (La Grenade et Sainte-Lucie)

Le 11 octobre 1784 Messire Louis Alexandre Étienne comte de FOURAY BARTOLINI SALIMBENI, ancien officier du régiment royal La Marine, habitant de Toulouse, « *étant au moment de faire passer à l'île de **Sainte Lucie** sa procuration à l'effet de retirer paiement d'un billet tiré à son ordre par Mr Devoconnu d'une somme de 13 410 livres tournois, daté de Toulouse le 12 août 1771* » et voulant éviter son égarement, l'a fait contrôler ce jour et l'a remis au notaire pour l'enregistrer. Suit la copie du billet, où le destinataire est seulement nommé Mr Alexandre Fouray ; la somme a été prêtée par lui à M. Devoconnu. L'acte est fit en présence de messire **François WANNEPAIN BACHELIER, ancien voyer royal de l'île de la Grenade**, habitant de Toulouse, qui certifie la signature de M. Devoconnu.

Toulouse, Me Gilabert, 3^E 1058, 11/10/1784

Voir article 2014-22, Les Fouray de la Grenade, p. 12, 13 et 30-34 et en particulier la page 31 sur les dettes de Paul MIGNOT DEVAUCONNU envers le comte de Fouray.

Testament WANNEPAIN BACHELIER

Le 21 janvier 1788 dame Catherine Rose COUSIN de LABLAINERIE (sic) veuve de Mr **François WANNEPAIN BACHELIER, ancien voyer royal de l'isle de la Grenade**, habitante de Toulouse depuis peu de jours, maison du Sr Lassenne rue de Gestes, dit que son époux serait décédé à Nantes en Bretagne le 29 décembre dernier. Elle a été informée qu'il avait fait un testament mystique suscrit le 2 mai 1787 par le notaire Gilabert qui en a gardé un original. En sa qualité de créancière privilégiée et de tutrice légale de ses enfants elle demande ouverture et lecture du testament, ce qui est fait en la maison et en présence de la veuve, qui signe Cousin veuve Bachelier.

François WANNEPAIN BACHELIER, né à Nantes en 1718, ancien voyer royal de la Grenade, habitant de Toulouse, lègue à la paroisse Saint Nicolas de Nantes 3000 livres. A sa connaissance il n'a aucune dette sauf « *une ancienne affaire de ma société faite en janvier 1754 et dissoute en juillet 1755 à l'isle de la Grenade, à la suite de laquelle j'ai eu un procès avec le sieur Laforcade mon associé que je crois être dans ce moment à Pau*

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

en Béarn à raison d'une négresse nommée Bibiane », procès jugé en ma faveur : voir les pièces dans la cassette de mes papiers laissée chez Mr Turle Larbrespin dont ma réponse le 06/11/1773 à la lettre du sr Laforcade du 10/10/1773. Legs à demoiselle Jeanne Marie Lesper sœur de Mme Lechever à Nantes d'une rente et pension viagère de 200 livres par an. J'ai deux filles, Françoise Jeanne Rose née le 24/09/1774 et Rose Marie née le 24/12/1778. Je donne à ma cadette la légitime de droits sur tous mes biens relativement à la coutume de Toulouse selon laquelle a été passé mon contrat de mariage, non compris une somme de 10 000 livres que j'ai placée sur sa tête en rente viagère. Je lègue aussi la légitime au posthume ou posthumes dont mon épouse pourrait être ou devenir enceinte. Je nomme mon aînée mon héritière générale et universelle de tout le surplus de mes biens meubles et immeubles, sans y comprendre la somme de 15 000 livres que j'ai aussi placée sur sa tête en rente viagère, somme réversible sur la tête de mes deux filles : la survivante jouira en totalité de la rente des deux formant 25 000 livres. Je demande à leur tuteur de faire des dites rentes « *l'emploi le plus sage pour leur éducation au couvent des Dames de la Visitation Ste Marie, premier monastère de cet ordre rue Saint Antoine à Paris, où j'entends et ordonne expressément que mes dites filles restent jusqu'à l'âge de 18 ou 20 ans, à moins d'un parti convenable pour les établir en mariage, pourvu que ce ne soit jamais avant l'âge de 18 ans* ». « *Je recommande fortement à mon aînée de vivre avec sa sœur de la meilleure intelligence et dans la plus grande union [...] en bonne et tendre sœur envers sa cadette et sa filleule, double motif.* »

En cas de décès de mes deux filles je substitue à mon hérédité mes parents et amis ci-après :

10 000 livres à dame Marie Jeanne Lesper femme de Mr Lechever capitaine de navire marchand île Feydeau à Nantes ;

6 000 livres à demoiselle Jeanne Marie Lesper sa sœur (en plus de la rente viagère de 200 livres) ; 12 000 livres aux demoiselles Anne et Julie Jennetay, sœurs, filles de Mme veuve Jennetay à Nantes rue de la Casserie ;

3 000 livres à Mme Bidar Servais, sœur de leur grand-mère ; 3 000 livres à la fille de la dite dame Bidar Servais nommée Claire Marie et 3 000 livres à Mlle Olive Bidar sœur de la dite dame Servais ;

10 000 livres au curé de Saint Nicolas de Nantes pour les pauvres familles honnêtes de sa paroisse ;

6 000 livres à ma filleule Adélaïde fille de Mr Pierre Morin, négociant à Nantes ;
tout le surplus partagé entre les pauvres de l'hôpital.

J'ordonne que le produit de la vente du peu d'effets que je laisserai en partant de Toulouse soit remis au curé de Saint Etienne de cette ville pour être distribué aux pauvres honteux.

Après mon décès il sera fait un inventaire exact de tous mes papiers et la somme qui se trouvera m'appartenir chez Mr Louis Julien, banquier à Paris rue Simon le Franc pour à la majorité de mes deux filles ou à leur mariage être versé à chacune d'elles ce qui pourra lui revenir.

Les divers articles d'argenterie seront conservés pour mes deux filles, 2/3 à l'aînée et 1/3 à la cadette.

Ma montre à répétition enrichie de quelques brillants avec sa chaîne en or sera gardée par mon exécuteur testamentaire pour être remise à ma fille aînée à ses 18 ans avec mes dentelles et un étui en or qui est dans ma cassette. Je désire qu'on achète une montre à chaîne d'or du prix de 600 livres au moins pour la remettre à ma fille cadette quand elle aura 18 ans, sauf si elle préfère la somme en deniers comptant.

Quant aux droits de Mme Bachelier mon épouse, ils sont réglés par notre contrat de mariage devant Me Saurine à Toulouse le 17 février 1773. « *Je prie mon exécuteur*

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

testamentaire de s'y confirmer strictement ». J'observe seulement que je n'ai pas été payé de la dot mais seulement des intérêts jusqu'au 3 juin 1786.

« *Je prohibe expressément à Madame Bachelier mon épouse de même qu'à tous parents de son côté et ligne de s'immiscer directement ni indirectement dans l'administration des biens de mes deux filles soit en qualité de tuteur ou tutrice ou autrement, déférant au contraire la dite tutelle ou curatelle au premier de mes parents ou amis qui voudra l'accepter.* »

Je nomme pour exécuteur testamentaire mon ami Mr Turle Labrepin. Je le supplie d'accepter cette charge et « *je lui recommande très fortement mes pauvres petites comme les seuls objets qui depuis quelque temps m'attachent à la vie.* » En remerciement et témoignage de mon amitié je lui demande d'accepter un diamant d'une valeur de 1000 livres et « *comme les affaires de ma succession et l'entière exécution de mes volontés ne laisseront point d'entraîner beaucoup d'embarras et d'exiger beaucoup de soins* » je le prie de se joindre à Me Gilabert mon notaire de confiance qui partagera la dite charge en cas de besoin.

Et en effet, le 17 septembre 1789 Catherine Maigné veuve de Pierre Basile Lassave, maître chamoiseur, habitante de Toulouse, fait cession à dlle Rose Marie WANNEPAIN BACHELIER, fille de feu François, représentée par Me Jean Vital Gilabert son tuteur onéraire nommé d'autorité de Mr le sénéchal de cette ville le 1^{er} avril 1788, de 4 000 livres à se faire payer par Mr Arnaud Caze l'aîné, négociant de cette ville (détails donnés), moyennant 4 005 livres réellement payées. Me Gilabert déclare que cette somme fait partie de plus forte somme qu'il reçut en sa qualité de tuteur de Mr Louis Julien, banquier à Paris, le 14 février dernier (Me Gittard, notaire au Châtelet de Paris). Le 9 juillet 1791 Rose Marie Wannepain Bachelier donne quittance à Louis François et Jean Louis Molas frères, négociants de Toulouse, de 4 000 livres en assignats pour les 4 000 livres

Le 26 octobre 1789, autre cession à la même Rose Marie Wannepain Bachelier dans les mêmes conditions, par Jean François Suau, praticien, de 2 000 livres.

Toulouse, Me Gilabert, 3^E 1066, 21/01/1788 ; 3^E 1068 17/09/1789 et 26/10/1789 ; 3^E 1072, 09/07/1791

Les GRUAUD

Contrat de mariage GRUAUD

Le 3 février 1770, contrat de mariage entre Bernard MOULAS, libraire, majeur, habitant sur la paroisse de la Daurade à Toulouse, fils de feus Amans Moulas, bourgeois, et Anne Michel, habitants de Seysses Tolosane, d'une part, et dame Françoise Catherine GRUAUD, habitante sur la même paroisse depuis 18 mois, veuve de Charles MARQUET de THIBAUT, habitant de Lectoure, fille majeure de feus **Charles GRUAUD et Marie Rose PAQUET, habitants de l'île de la Grenade** ; contrat signé en la maison d'habitation du sieur Moulas. Les témoins sont de la famille du marié.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3^E 1165, 03/02/1770

Les parents GRUAUD étaient à la **Grenade en 1736** : voir article 2014/22 (Les FOURAY de la Grenade) p. 33. Catherine Gruaud et son mari Bernard Moulas étaient témoins au contrat de mariage Wannepain Bachelier x Cousin en 1773.

Vente par Bernard MOULAS et son épouse GRUAUD veuve MARQUET de THIBAUT en premières noces

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Dix ans après le contrat de mariage ci-dessus, le 12 mai **1781**, Bernard MOULAS, toujours libraire, comme maître des biens dotaux et procureur de son épouse Françoise Catherine GRUAUD veuve en premières noces de **Me Charles MARQUET de THIBAUT, ci-devant notaire de la Grenade** et à son décès habitant de Lectoure, revient chez le notaire avec Me Jean Baptiste ROUTIER, docteur en médecine, habitant d'Astaffort diocèse de Condom, maître des biens dotaux et procureur de son épouse dame Jeanne Marie THIBAUD (contrat de mariage 08/06/1779 Me Mauquié à Lavit de Lomagne), fille unique dudit feu Charles Marquet de Thibaut et de feu dame Marie COULOM sa première femme. Ils procèdent entre eux à l'amiable à une adjudication par licitation d'une métairie à Astaffort, indivise entre la veuve et la fille de Marquet de Thibaut et ainsi attribuée à Me Routier pour 26 000 livres.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3^E 1176, 12/05/1781

Autres actes concernant des Grenadins

Jean Louis ASSIÉ

Le 27 juin **1766** les familles BARRAU et LESPINASSE, de Toulouse (détail donné), tous cousins germains de Jean Louis ASSIÉ, natif de Toulouse, mort à la Grenade en avril 1755, et ses héritiers de droit maternel comme ses plus proches parents, disent que dlle Jeanne Marguerite Deucq veuve de Jean Assié cadet, marchand de Toulouse, par son testament du 21 mars 1732 (Me Forcade) institua comme son héritier universel et général le dit **Jean Louis ASSIÉ son fils, habitant à la Grenade**, et nomma pour exécuteur testamentaire Jean Baptiste Roux, greffier en la sénéchaussée de Toulouse (présent à l'acte), pour diriger les biens de sa succession et les lui remettre, ce qu'il a fait depuis le décès de la testatrice en mars 1734. Ayant appris depuis peu de jours le décès de Jean Louis Assié, les Barrau et les Lespinasse réclament la succession. Roux leur remet l'hérédité telle qu'elle se trouve actuellement : maison de Lespinasse, récolte pendante et 300 livres.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3^E 1161, 27/06/1766

Antoine de LAMARQUE

Le 17 octobre **1766**, rue de la Pomme à Toulouse, en la maison du sieur **Antoine de LAMARQUE**, « *ancien conseiller substitut du procureur du roi en la chambre royale de juridiction de l'isle Grenade* », Me Jean Bernard Vincens, avocat au parlement habitant de Toulouse, lui vend l'entier domaine La Cahuzière, en la juridiction de Cepet, Labastide, Saint Sernin et Gargas, diocèse de Toulouse, tel qu'il l'a acquis de Marie de Fortu veuve de Mre Jean Louis de Trenqualye, conseiller doyen du parlement de Toulouse, le 8 février 1760 (description donnée), moyennant 24 000 livres, dont 17 620 payées en louis d'or et le restant à payer en l'acquit du vendeur à diverses personnes.

Le 9 février 1767 Antoine de Lamarque reçoit quittance pour 1 800 livres (en 75 louis d'or) ; le 14 février pour 4 580 livres.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3^E 1161, 17/10/1766, 3^E 1162, 09 et 14/02/1767

ROUCHASSON, sa veuve de SAUZAY, LAMARQUE et WILSON

Le 15 février **1768**, dame **Aimée Claudine de SAUZAY veuve de Jacques Antoine ROUCHASSON, résidant ci-devant à l'île de la Grenade, quartier du Grand Marquis**, et actuellement à Toulouse, rue des Balanus, paroisse de la Daurade, révoque sa

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

procuration faite par son époux en faveur de **Pierre LAMARQUE, habitant de la Grenade**, et constitue son procureur M. **Alexandre WILSON, écuyer**, résidant dans la même île, pour faire rendre compte audit Lamarque de la récolte en café par lui faite sur les biens ayant appartenu audit feu sr Rouchasson et à la dite dame, ainsi que du produit des nègres, négresses et bestiaux laissés au pouvoir dudit Lamarque par le sr et dame de Rouchasson lors de leur départ pour France et qu'il a vendus, ainsi que les meubles et autres effets

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3^E 1163, 15/02/1768

Pour ROUCHASSON voir ses fils ; bulletins NS14 (Pierre Marc Antoine) et 15 (Pierre Marie René).

Fils et héritiers du couple SAINT MARTIN DES FOUGERAIS x BELTGENS

Le 24 janvier 1781 François Wannepain Bachelier, habitant ci-devant de la Grenade et actuellement de Toulouse rue de la Pomme, paroisse Saint Étienne, certifie avoir parfaite connaissance qu'après le décès à la Grenade il y a environ 20 ans du **sieur de SAINT MARTIN « qui ajoutait à son nom celui DES FOUGERAIS »**, conseiller à la chambre royale de la Grenade, il n'a laissé pour seuls héritiers de son mariage avec dame Angélique BELTGENS sa seule épouse, décédée avant lui, que trois enfants, les sieurs Jean François, Jean Baptiste Alexandre et Louis Jacques de St Martin.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3^E 1176, 24/01/1781

Chez Me Rual Delomel à Sainte Lucie, le 7 juin 1784 (Notariat de **Sainte Lucie**, dépouillé par *Chantal et Philippe Cordiez*, en ligne sur Geneanet), acte de notoriété des deux frères Desfougerais St Martin, plus détaillé. Les père et la mère sont tous deux décédés en 1757.

Mathieu GUILLET

Le 6 mai 1789, le sieur **Mathieu GUILLET, habitant ci-devant de l'île de la Grenade** en Amérique actuellement à Toulouse logé rue des Tiercères paroisse du Taur, révoque tous ses pouvoirs antérieurs et constitue son procureur M. Bernard YZARD, docteur en médecine habitant de La Réole en Bazadais (33) pour retirer des mains de tous détenteurs les grosses ou expéditions de deux contrats à son profit sur les aides et gabelles, du 12 septembre 1768 (Me Baron à Paris), chacun de 200 livres de rente au principal de 4 000 livres.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3^E 1184, 06/05/1789

Mathieu GUILLET, bourgeois de Toulouse natif de Saintes (17), s'était embarqué à Bordeaux pour la Martinique le 30/10/1773, âgé de 55 ans (AD 33, 6 B 54).

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)